

ABONNEMENT.

saumur :
En ad. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En ad. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Février 1883.

Chronique générale.

LE MINISTÈRE.

Hier soir, à 3 heures, M. Jules Ferry sortait de l'Élysée. La liste ministérielle était définitivement arrêtée, et l'*Officiel* la donne aujourd'hui avec les noms suivants :

M. Jules Ferry garde décidément le portefeuille de l'instruction publique avec la présidence du conseil.

Affaires étrangères : Challemel-Lacour. — Intérieur : Waldeck-Rousseau. — Finances : Tirard. — Justice : Martin-Feuillée. — Travaux publics : Raynal. — Commerce : Hérisson. — Agriculture : Méline. — Postes et télégraphes : Cochery. — Guerre : général Thibaudin. — Marine : Charles Brun.

L'enfantelement a été pénible. Le général Thibaudin a été longtemps discuté : il avait fait crouler le dernier ministère en y entrant, et il empêchait la formation d'un nouveau. Malgré cette situation, comme il n'est pas difficile, il accepte. Parole d'honneur, bien peu eussent voulu d'un portefeuille dans pareille situation.

L'amiral Bourgeois, auquel M. Jules Ferry a fait appel il y a deux jours, pour lui confier le portefeuille de la marine, a répondu par un refus.

L'amiral Conrad et le vice-amiral Garnault, vivement sollicités, ont opposé un refus formel.

M. Charles Brun a été pris faute de mieux.

Des sous-secrétaires d'Etat, il en est peu question. Les noms de MM. Margue, Rousseau, Baihaut et autres membres de l'Union républicaine et de l'Union démocratique sont prononcés.

L'amiral Jaurès a fait connaître au Président de la République, par une lettre toute récente, qu'il lui deviendrait impossible de continuer à représenter le gouvernement de la République française auprès du Czar, si des mesures d'exception venaient à être créées contre les princes d'Orléans.

On annonce que M. Jules Ferry a soumis hier au Président de la République le texte de la déclaration ministérielle qui sera lue aujourd'hui aux Chambres.

Il y a eu conseil des ministres ce matin à l'Élysée.

Le gouvernement a été informé par différents préfets que le mouvement socialiste tendait à prendre une très-grande extension parmi la classe ouvrière dans leurs départements, et que les comités directeurs agissaient en ce moment en vue d'une action prochaine dont le mot d'ordre était attendu de Paris.

Au nombre des officiers désignés par M. Thibaudin pour faire partie de son état-major, nous relevons le nom de M. le chef d'escadron Peigné.

Le commandant Peigné était, au cours de l'expédition tunisienne, le chef de la mission topographique. Radical de la plus belle eau, il est un des principaux actionnaires de la Justice.

VICTOR HUGO ET LES LOIS D'EXCEPTION.

M. Victor Hugo (Oh ! n'exilons personne ! oh ! l'exil est impie) s'est abstenu dans tous les scrutins du Sénat. (Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !) Du haut de son Olympe poétique, il a sereinement contemplé cette majorité sénatoriale à l'œuvre. (Bon ménage touchant des vautours et des oies.)

Attitude surhumaine, et toutefois façon de faire médiocrement civique !

GROS-JEAN ET SON CURÉ.

Le préfet de la Haute-Loire vient d'adresser à tous les curés du diocèse du Puy la circulaire suivante :

« Le Puy, le 14 février 1883.

» Monsieur le curé,

» J'apprends que des sollicitations ont été adressées à plusieurs membres du clergé paroissial de la Haute-Loire, les engageant à donner leur appui à un comité dit des Ecoles catholiques libres, dont le but avoué est d'organiser la résistance aux lois d'enseignement.

» Vous savez, monsieur le curé, que toute liberté est laissée aux ministres des différents cultes de donner l'enseignement religieux en dehors des locaux scolaires et des heures de classe.

» Je dois donc vous rappeler qu'il est du devoir de tout ministre d'un culte reconnu par l'État de ne prendre aucune part à la propagande des comités organisant la résistance à des lois de l'État.

» J'espère que vous comprendrez la portée de la présente communication et que je n'aurai à réclamer du gouvernement de mesure de répression contre aucun membre du clergé de la Haute-Loire.

» Agréez, monsieur le curé, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le préfet de la Haute-Loire,
» R. ALLAIN-TARGÉ.

C'est tout simplement la défense, signifiée au clergé, de s'avouer publiquement catholique. C'est la neutralité imposée au prêtre, cette neutralité qui n'existe même pas dans l'école.

« Ainsi, dit l'*Union*, le prêtre demeurera dans sa paroisse le témoin impassible des attentats qui sont commis contre les âmes dont il répond devant Dieu. Sous ses yeux, l'école neutre à la façon de M. Paul Bert, l'école athée corrompra les jeunes intelligences, et il lui sera interdit de lutter, même sur le terrain légal, en appelant de tous ses efforts l'instituteur libre, le maître chrétien !

Il ne prendra aucune part à cette croisade de la conscience, lui le guide autorisé de la conscience ! Ou s'il dirige, s'il provoque l'effort et l'aumône de ses paroissiens, il encourra une « mesure de répression ! »

» En d'autres termes, le prêtre cessera de nous instruire sur nos devoirs les plus sacrés, de nous exciter à les remplir, de nous diriger et de nous précéder ! Il taira sa mission, sa mission la plus impérieuse et la plus chère ! Il fera silence ou il sera châtié ! »

Lettre de M. Madier de Montjau

A M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Il y a, à la Chambre des députés, un député qui se fait remarquer par sa fureur de proscription contre les princes ; c'est M. Madier de Montjau.

Il est cependant des souvenirs qui devraient le retenir, ou du moins modérer son langage. Le père de M. Madier de Montjau, qui, lui aussi, avait été député, avait eu le malheur de participer à des lois de bannissement. Il en fut inconsolable, noblement inconsolable ; et lorsqu'au mois d'octobre 1854 la fille de Louis XVI, Madame la duchesse d'Angoulême, vint à mourir en exil, il écrivit cette lettre déchirante de regret et de repentir au neveu de l'auguste défunte, à M. le comte de Chambord, exilé lui-même :

« Monseigneur,

« J'ose mettre à vos pieds l'hommage de ma profonde condoléance : je l'ose, parce que Votre Altesse royale possède une générosité toute divine. Mes pleurs sont bien différents des vôtres, Monseigneur ; ils sont mêlés à un remords cuisant. Ce remords, il est ravivé en ce moment par la pensée déchirante que Sainte-Marie-Thérèse de France est la troisième personne royale dont mon faneste vote a fait finir les jours loin du pays natal.
» Daignez, Monseigneur, oh ! daignez me continuer votre clémence et vos bontés. Mon âme a grand besoin de ce reconfort miséricordieux pour pouvoir résister au poids de cette effrayante responsabilité.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

VII

Ce jour-là, M. Leroux arriva à son bureau à la mairie dans un état d'excitation qui ne lui était pas habituel. Il commença par garder sa belle redingote de drap d'Elbeuf pendant tout le temps qu'il siégea dans l'édifice municipal ; il oublia même de mettre ses manches de lustrine ; à chaque instant sa plume crachait d'une abominable façon et M. Leroux essayait les verres de ses lunettes bleues sans parvenir à y voir plus clair. M. Leroux confondait les registres, ne reconnaissait plus les numéros des casiers, prenait un acte de mariage pour un certificat d'inscription électorale, et, enfin, abomination de la désolation ! faillit inscrire un nouveau-né sur les registres des décès, ce qui eût pu avoir les conséquences les plus graves pour le bambin qui venait de faire son entrée dans la vie ce jour-là même où le pauvre secrétaire de la mairie se trouvait par exception le plus distrait des hommes.

Ce qui jetait M. Leroux dans un pareil trouble, c'était une lettre de son fils, qu'il avait reçue le matin même.

Voici quelle était cette lettre :

« Mon cher père,

» Te souviens-tu du jour où je remportais le prix d'honneur au lycée de Toulon ? Ce jour-là, mon bon père, j'étais bien fier et toi bien heureux. Tu m'avais embrassé en pleurant et tu m'avais dit :

» — Maintenant, mon garçon, l'avenir est ouvert grand devant toi, tu peux prétendre à tout.

» Et je te souriais, et j'avais foi en ta parole, à toi qui ne m'avais jamais trompé. Il y a treize ans de cela, mon cher père. Tu t'es saigné aux quatre veines pour me faire faire mon droit. De mon côté, j'ai travaillé comme un nègre, sans merci ni relâche, mangeant gaieusement le pain sec de la pauvreté, plein de confiance dans l'avenir que tu m'avais prêté. Aujourd'hui, j'ai trente ans, je gagne 300 fr. par mois comme maître clerc chez M^e Rolland, avoué, rue Sainte-Anne, à Paris, et, selon toute probabilité, à moins de quelque événement heureux, j'ai conquis mon bâton de maréchal. Maître clerc je suis, maître clerc je resterai toute ma vie.

» Eh bien, mon cher père, ce n'est pas là une perspective qui me sourie. Je suis trop jeune encore pour me désespérer et jeter le manche après la

coignée. *Go ahead !* en avant ! comme disent les Américains, et puisque la fortune ne vient pas à nous, mettons-nous en mesure de la prendre d'assaut à la première occasion qui se présentera.

» Or, mon cher père, cette occasion que je guette déjà depuis plus d'une année, avec la patience d'un chasseur à l'affût, je crois qu'elle est là sous ma main.

» Je ne te l'ai pas laissé ignorer : mon patron, M^e Rolland, est un homme de plaisir, fort dépensier, et je t'ai dit bien des fois que je craignais de le voir marcher à quelque catastrophe.

» Mes prévisions se sont réalisées. Hier, M^e Rolland m'a appelé dans son cabinet. Il m'a avoué que par suite de fausses spéculations (traduction libre : pour avoir mené la vie à trop grandes guides), il se trouvait dans une gêne considérable et obligé de vendre sa charge.

» — Vous savez ce qu'est l'étude, me dit mon patron, et n'ignorez pas que je la donne en n'en demandant que 200,000 francs.

» Et, la main sur la conscience, mon patron a raison. Un homme actif, instruit, intelligent, — et n'ai-je pas le droit de dire que je suis tout cela ? — peut vivre honorablement, payer les intérêts des 200,000 francs qu'il emprunterait, et s'en libérer en dix années pour peu qu'il inspire confiance. L'étude de mon patron rapporte annuellement entre ses mains de 20 à 23,000 francs ; mais je

crois qu'entre les miennes elle en vaudrait de 40 à 50,000. Mon patron, dans l'état embarrassé de ses affaires, ne peut traiter qu'écus sur table. Trouve donc la somme nécessaire, mon cher père, et je crois pouvoir jurer qu'elle sera remboursée avant dix ans.

» Maintenant, mon bon père, que je t'ai confié mes projets, voyons à qui tu pourras t'adresser pour leur réalisation. Tes deux vieux amis, M. Ricard et le docteur Cochard, peuvent tous deux faire cette affaire qui, après tout, me présente pas de chances bien aléatoires. Le vieux Ricard ne comprendra rien à ce que tu lui diras, sinon qu'il doit se dessaisir de 200,000 francs, et il est probable qu'il reculera devant une opération dont les chances pourraient engouler une partie de sa fortune. Voilà, je le crains, ce que se dira ce vieillard pusillanime, à courte vue. (Tu vois que le successeur présumé de M^e Rolland est gai, le voilà qui fait des jeux de mots.)

» Mais si tu échoues près de Ricard, parce qu'il ne comprendra pas, il n'en est pas de même avec le docteur Cochard. Ici nous avons affaire à une intelligence hors ligne. De plus, le docteur a une fortune qui, sans être colossale, est assez solidement établie pour qu'un prêt de 200,000 fr. ne lui cause aucun souci. Là, toutes les probabilités sont donc pour nous.

» D'ailleurs, une idée me traverse à l'instant

» Je suis plus que jamais, Monseigneur, de Votre
» Altesse royale, le très-respectueux, très-dévoté
» et très-repentant serviteur.

» MADIER DE MONTJAU,
» L'un des 219 du 7 août 1830. »

Cette lettre a paru, en novembre 1851,
dans les journaux de Paris et de la province.

On sait que les envoyés malgaches sont
depuis longtemps à Londres, et qu'ils vont
se rendre en Amérique pour négocier une
convention avec les États-Unis.

Ils viennent de signer avec le Foreign-
Office un traité dont nous devons dire quel-
ques mots. D'après ce que rapporte le *Daily
News*, l'article 5 de ce traité stipule pour les
colons anglais le droit de prendre des terres
à ferme pour soixante-quinze ans. C'est pré-
cisément ce droit que demandait la France
et qui lui a été refusé. Nous constatons une
fois de plus que l'Angleterre obtient ce que
nous ne pouvons avoir, malgré nos droits
qui sont plus anciens et mieux fondés que
les siens.

Il est à croire qu'à Washington les en-
voyés malgaches réussiront comme à Lon-
dres et qu'ils signeront un second traité avec
les États-Unis.

Tout cela est à notre détriment, car avec
ces conventions, le gouvernement malgache
se met sous la protection de la Grande-Bre-
tagne et de l'Amérique, pour nous résister
plus facilement et nous expulser de Mada-
gascar. C'est une seconde édition des affai-
res d'Égypte.

Pendant que ces traités se négocient, nos
ministres des affaires étrangères changent à
tout moment, et quelquefois même, comme
depuis quinze jours, il n'y en a pas du tout.

Si nous regardons ailleurs, nous trouvons
les mêmes faits : partout l'influence française
est battue en brèche. Le *National* d'avant-
hier publiait l'information suivante :

« Les dernières nouvelles parvenues du
Quirinal ne permettent pas de douter que
l'Italie ne prépare un corps d'armée destiné
à l'occupation de la Tripolitaine. Deux cui-
rassés doivent également faire partie de
l'expédition.

» Avant six semaines, les Italiens seront
certainement à Tripoli. »

C'est la réponse de l'Italie à notre expédi-
tion de Tunis, faite par M. Jules Ferry, et
c'est quand M. Jules Ferry revient au minis-
tère que l'Italie prend sa revanche.

L'*Esercito*, de Rome, confirme cette nou-
velle en disant que le commandant du cui-
rassé *Ancona* a reçu l'ordre de partir pour
Tripoli avec un pli cacheté.

Les Lycées de Filles.

Combien coûtera aux contribuables la loi
républicaine qui pousse à la construction
de grands établissements laïques où les jeu-
nes filles de la bourgeoisie, élevées loin de
leurs mères et de l'idée de Dieu, doivent de-

venir des femmes selon le cœur de M^{lle}
Louise Michel ? Les membres du gouverne-
ment que nous payons s'en inquiètent peu,
et les journaux officiels se gardent d'en-
tendre l'addition, mais il leur échappe quel-
quefois, sur l'accueil fait à l'institution par
les familles, des aveux dignes d'être enre-
gistrés.

Dans un article attristé, que nous quali-
fierions de confession si nous ne craignons
de blesser les convictions anti-cléricales de
notre confrère, la *Revue de l'enseignement se-
condaire des jeunes filles* avoue que les résul-
tats de la propagande faite ne répondent
pas aux efforts ni surtout aux dépenses. Les
municipalités accomplissent leur devoir (?) ;
on vient encore de créer à Lyon un lycée et à
Louvans un collège féminins ; mais les fami-
lles ne font pas le leur : « Les classes diri-
gées aux filles desquelles ces institutions
sont destinées sont loin d'être d'accord pour
en reconnaître l'excellence. L'*esprit de parti*
continue et continuera longtemps encore à
leur préférer les couvents et les institutions
cléricales. »

Quelles sont les causes de cet état de
choses ?

Avant d'examiner celles que la *Revue de
l'enseignement secondaire des jeunes filles* a dé-
couvertes, nous nous permettrons d'émettre
notre avis sur ce point. Si l'on trouve plus
de zèle du côté des municipalités républi-
caines que du côté des familles également
républicaines, ne serait-ce pas parce que
l'on demande à ces dernières ce qu'elles ont
de plus précieux, leurs enfants, tandis
qu'aux premières on ne demande que de
donner l'argent des contribuables ? Les ré-
publicains sacrifient, en général, plus facile-
ment le bien d'autrui que le leur propre. Ce
qui nous conduit à croire que « l'*esprit de
parti* » est plutôt du côté des constructeurs
de lycées que du côté des parents qui les
laissent vides.

Ce n'est pas l'opinion de la *Revue de l'en-
seignement secondaire des jeunes filles*. Celle-ci,
tout en accusant les familles de parti-pris,
nous semble bien cependant leur donner
raison lorsqu'elle reconnaît que « il faut
former pour l'enseignement des directrices
capables et des maîtresses instruites », et
que l'école normale créée à Sèvres n'a fourni
jusqu'ici que « des sujets hâtivement pré-
parés. »

Est-ce donc obéir à l'*esprit de parti* que
de ne pas vouloir confier sa fille à des su-
jets hâtivement préparés, à des directrices
incapables et à des maîtresses mal ins-
truites ?

Ce n'est pas tout. A côté des directrices et
des maîtresses, il y a les surveillantes, ce
que dans les lycées de garçons on nomme
irrévérencieusement les pions. Pour assurer,
dit la *Revue*, le succès de ces établissements,
et surtout de ceux qui recevront des pen-
sionnaires, il sera peut-être utile de former
un personnel spécial pour la surveillance et
l'éducation morale des jeunes filles... Les
maîtresses chargées des différentes branches
de l'enseignement se refuseront toujours à
s'astreindre à l'exercice continu de cette
surveillance morale qui est le but suprême
de toute éducation.

Cette lettre, après tout, en faisant la part de
l'aplomb que devait essayer de prendre et de
la sècheresse qu'affichait un futur avoué qui jouait
son va-tout dans une aussi grande partie, cette
lettre était d'un brave et digne garçon. Jamais
celui qui l'avait écrite n'avait bronché un instant
dans la route de l'honneur qu'il avait constamment
suivie, il avait toujours marché droit, ayant devant
lui son but constant : le devoir ! Aussi l'épître
d'Edmond Leroux causa-t-elle à son père la seule
émotion douce qu'il eût connue depuis bien des
années. Le secrétaire de la mairie se trouvait tout
à coup reporté au jour que son fils lui rappelait si
opportunistement dans sa lettre, au jour où il avait
placé de ses mains sur la tête du lauréat la cou-
ronne de prix d'honneur de rhétorique du lycée de
Toulon.

Il y avait treize années de cela, et, jetant sur ces
treize années écoulées un regard mélancolique,
M. Leroux était comme le laboureur assis au bord
de son champ où une large moisson promettait
naguère une récompense à ses efforts et que quel-
que fléau du ciel aurait ravagée en une seule nuit !

Pendant ces treize années, M. Leroux avait eu
bien des heures de sombre découragement, d'amer
désespoir, en voyant l'insuccès prolongé des con-
stantes labours de son fils. Mais à cette heure tout
était oublié. Deux larmes humectèrent ses yeux si
longtemps secs : cet homme venait de ressentir ce

Voilà, en effet, une des conditions indis-
pensables si l'on veut combattre avec un cer-
tain succès « l'*esprit de parti* » qui empêche
les parents d'envoyer leurs jeunes filles dans
les lycées laïques. Du moment que vous
avouez avoir encore besoin de former un
personnel spécial pour la surveillance et
l'éducation morale des élèves, vous ne devez
pas vous étonner que les familles attendent
le succès de vos efforts avant de vous con-
fier leurs enfants. Il faudrait qu'une mère
eût « l'*esprit de parti* » bien développé pour
se dire : « Dans cette caserne, construite à
grands frais sur les fonds du budget, il n'y
a personne qui soit en état d'exercer une
surveillance morale suffisante sur ma fille ;
je vais pourtant y enfermer celle-ci : cela
fera plaisir à MM. Jules Ferry et Paul
Bert. » On peut d'ailleurs se rassurer, la
*Revue de l'enseignement secondaire des jeunes
filles* indique un excellent moyen de former
promptement le personnel spécial indispen-
sable ; il suffit d'imiter ce qu'on fait en Rus-
sie, où les écoles de filles possèdent des sur-
veillantes appelées *dames de classe*.

Les *dames de classe*, instituées dès l'ori-
gine dans les instituts de jeunes filles, for-
ment dans leur corps enseignant une sorte
de caste qui se distingue par un caractère
tout spécial... Elles portent toutes une
robe bleue dont la forme est laissée à leur
choix, mais est toujours sévère. Elles prési-
dent à la discipline des classes ; les profes-
seurs n'ont à se préoccuper que de l'ensei-
gnement des élèves. Elles habitent l'institut,
sortent peu et se trouvent rarement en con-
tact avec le monde du dehors.

La *Revue*, qui nous donne ces renseigne-
ments, veut-elle nous permettre de lui faire
remarquer que les *dames de classe* dont il
s'agit ressemblent beaucoup à des nonnes ?
Elles forment une sorte de caste, portent un
vêtement sévère, habitent l'institut, sortent
peu, et se trouvent rarement en contact avec
le monde du dehors. Autant dire qu'elles
constituent une congrégation pédagogique,
sinon religieuse. En France, on les aurait
vite baptisées : les petites sœurs bleues.
Nous sommes trop équitables pour les con-
damner avant leur naissance, — nous lais-
sons à M. Floquet et à ses amis le monopole
de ce genre de justice — mais nous crai-
gnons que le recrutement n'en soit pas aisé.
Qu'est-ce que les chefs de la libre-pensée
pourront bien leur offrir en échange des ri-
goureux de ce cloître laïque ? On veut qu'el-
les renoncent à toutes les satisfactions de ce
monde, et que cependant elles n'espèrent
rien au delà. C'est exiger beaucoup. Il pour-
rait bien se faire que les *dames de classe*,
comme les mères de famille, ne crussent
pas devoir pousser jusque-là le désir d'être
agréables à MM. Paul Bert et Jules Ferry.

Que voulez-vous ? « L'*esprit de parti* » est
si puissant !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 février.

Les tendances à la hausse qui s'étaient affirmées
avec une assez grande vivacité pendant la séance
d'hier ont fait place à un léger mouvement de re-
cul. Quelques offres ont tenu les rentes à des prix

frissonnement intérieur qui est la récompense
accordée par Dieu à ceux qui ne l'oublient ni le
méconnaissent.

VIII

Quatre heures venaient de sonner à l'horloge de
la mairie d'Antibes. M. Leroux, avec une hâte qui
n'était pas dans ses habitudes un peu solennelles,
avait serré ses papiers et fermé son bureau. Son
chapeau sur la tête, sa grande canne à pomme
d'or sous le bras, il traversait la place d'un pas
tellement accéléré que les paisibles habitants d'An-
tibes, qui le rencontraient, se retournaient ahuris
en se demandant :

— Qu'a donc aujourd'hui notre secrétaire de la
mairie ?

Après avoir lu et relu vingt fois la lettre de son
fils, M. Leroux avait fait un plan d'attaque et
dressé ses batteries. Ce plan consistait à investir
d'abord et à battre en brèche le fort Ricard, quitte,
s'il ne réussissait pas dans cette escarmouche, à
se replier en bon ordre, pour commencer de suite
les opérations du siège de la place forte Jean-
Baptiste Coehard.

En vertu de ce plan, M. Leroux se rendait d'a-
bord chez M. Ricard, l'amateur de jardins.

M. Ricard habitait, en dehors des faubourgs,
une véritable maison de campagne. La maison
d'habitation n'avait en elle-même rien de remar-

un peu inférieurs à la précédente clôture. Le 3 0/0
a fait 80.02 ; l'amortissable, 80.70 ; le 5 0/0,
115.20.

Les fonds étrangers sont en réaction très-sé-
rieuse. On vend pour éviter des surprises.

Le Crédit Foncier est très-ferme à 1,270, c'est
un cours d'achat des plus avantageux, car une
plus-value nouvelle est imminente.

Notons en passant que les achats d'obligations
foncières nouvelles continuent comme par le passé
à 340.

Les actions des Magasins d'Algérie sont de plus
en plus fermes à 487.50, la situation de la Société
est excellente.

Les titres du Crédit Général Français sont pou-
vés à des prix véritablement ridicules, car actuel-
lement la Société ne recueille aucun profit, le temps
des émissions étant bien fini pour elle.

Le Gaz retourne à 1,500.

De tous nos chemins, l'Orléans est le plus sou-
tenu à 1,250 ; et le Midi est à 1,030. Le Lyon,
1,560.

Chronique militaire.

Dans les tableaux d'avancement pour
l'année 1883, publiés au *Journal officiel*,
M. d'Orléans (le duc d'Alençon), capitaine au
42^e régiment d'artillerie, est proposé pour
le grade de chef d'escadron depuis 1879.
Les capitaines qui suivent immédiatement
sur le tableau sont proposés depuis 1881
seulement, ainsi que l'indique le millésime
placé en vedette de leurs noms. Il y a donc
quatre ans que le duc d'Alençon est proposé
pour le grade de chef d'escadron. On ne dira
pas que la République l'a favorisé.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« On a été unanime dans la cavalerie lé-
gère à regretter la mise en essai du *béret car-
liste* qu'on a eu la malencontreuse idée de
faire porter au 41^e chasseurs ; cette innova-
tion était aussi heureuse que la crinière
blanche dont on a affublé le casque, fort
élégant d'ailleurs, en essai dans le même
corps. Il serait désirable que le ministre pro-
nonçât sans retard la réintégration en ma-
gasin des *bérets carlistes* et décidât que les
crinières blanches, aujourd'hui devenues
d'une couleur sale, fussent remplacées par
les crinières noires des dragons et des cui-
rassiers. La cavalerie ne doit porter en
France que des coiffures françaises. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le petit Gérard, colporteur.

Sous la République, la liberté n'est plus
qu'un vain mot, et tous ceux qui ne se font
pas les adorateurs de Marianne sont menacés,
traqués, frappés et volés.

Depuis quelque temps, le comité roya-
liste envoie un jeune homme, honnête et
conscientieux, Gérard (d'Angers), pour ven-
dre et propager brochures et journaux.
C'est un enfant du peuple qui trouve dans
cet emploi son pain et celui de vieux parents
infirmes. Pensez-vous que cette situation

quable et annonçait suffisamment, par son appa-
rence un peu délabrée, le dédain ou tout au moins
l'insouciance que le propriétaire gardait pour un
toit destiné à l'abriter seulement pendant son
sommeil. Mais le jardin était vraiment superbe.
Sur ce sol privilégié de la Provence, il est, il est
vrai, plus facile qu'ailleurs de faire des merveilles,
la nature conspire pendant toute l'année avec
l'amateur de jardins ; cependant, en voyant ceux
de M. Ricard, l'étranger qui passait ne pouvait pas
retenir un mot d'approbation. Toutes les espèces
de fleurs connues étaient cultivées là par les mains
du seul Ricard, aidé de deux garçons jardiniers.

— Où est votre maître ? demanda M. Leroux à
l'un de ces hommes qu'il trouva en train d'arroser
un massif de rhododendrons.

— Là-bas, monsieur, près de la serre aux orchi-
dées. Je crois que le patron est en train de greffer
ou d'écusonner.

M. Leroux, sans ralentir un instant sa marche,
sans daigner jeter un seul regard sur les merveilles
horticoles qui l'entouraient, se rendit en ligne
droite à l'endroit qui lui était indiqué.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

— Vous savez que le général Thibaudin est très-
souffrant ?

— Qu'est-ce qu'il a ?

— Une maladie de foi.

doive le rendre sympathique? Pas le moins du monde.

Il se trouve des républicains assez braves pour se jeter deux et trois sur lui, le frapper et le voler.

A Saint-Clément, il a été assailli; sur la levée de Saumur à Saint-Florent, il a été battu, volé, puis jeté au bas du talus. Hier soir, au centre de la ville, vers 8 heures 1/2, rue du Puits-Neuf, trois individus, le reconnaissant, se jetèrent sur lui en s'écriant: « C'est toi, ce gars de royaliste. » Tandis que deux le frappaient, le troisième lui enlevait son porte-monnaie qui contenait 60 francs environ. Tout cela en moins de deux minutes; il n'a seulement pas pu crier au voleur, que déjà ses agresseurs s'étaient esquivés.

Plainte a été portée à la police, qui ne peut se refuser à protéger tous les citoyens, sans distinction d'opinion.

On sait que des individus se proposent de l'attendre sur une grande route et de lui faire un mauvais parti. Ne pourraient-ils pas craindre qu'il n'ait de quoi leur faire bon accueil?

D'après le projet de réorganisation des tribunaux présenté par M. Devès, la Cour d'Angers comprendrait deux chambres, le premier président, deux présidents de chambre, quatorze conseillers.

Le tribunal d'Angers, de deuxième classe, aurait le président et le vice-président, cinq juges et trois juges suppléants.

Les tribunaux de Baugé, Cholet, Saumur et Segré, de troisième classe, auraient le président, deux juges et deux suppléants.

LES RÉSERVISTES.

Les généraux commandants de corps d'armée recevront prochainement une circulaire réglant les époques de convocation des réservistes des classes 1874 et 1876, en 1883.

Il a été décidé :

1° Que les réservistes, ajournés en 1882 pour le printemps de 1883, seront convoqués le 4^{er} mars prochain ;

2° Que les réservistes qui, devant être convoqués normalement à l'automne de cette année, auraient déjà demandé ou qui demanderaient, en temps utile, à devancer l'appel, pour des motifs exceptionnellement sérieux, seront également convoqués le 4^{er} mars.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation de *Boccaccio*, hier soir, a été l'un des plus grands succès qu'il nous ait été donné d'enregistrer. Comme mise en scène, figuration et richesse de costumes, on ne pouvait rien désirer de mieux à Saumur. La pièce, des plus gaies, a été jouée par tous les artistes avec une verve et un entrain extraordinaires. Aussi que d'applaudissements, d'éclats de rire, de bis et de rappels pendant toute la soirée! Les chœurs aussi ont fort bien marché et l'orchestre, comme d'habitude, a mérité tous les suffrages. Enfin, qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, de dire que l'enthousiasme du public était à son comble. Tout le monde réclame une seconde audition de *Boccaccio*.

Deux jeunes gens de Lannion (Côtes-du-Nord) ayant, à l'occasion du carnaval, endossé l'uniforme de soldat, se sont vu dresser procès-verbal par la gendarmerie, pour avoir « contrevenu à l'article 259 du Code pénal, en portant publiquement un uniforme militaire ne leur appartenant pas. » Les autorités locales devraient partout se montrer sévères pour les délits de ce genre.

Nous recevons la lettre suivante :

Saumur, 21 février 1883.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*, Auriez-vous l'obligeance de me répondre, par votre journal, s'il y a un maître de danse à Saumur et de m'indiquer son adresse.

Veillez agréer mes remerciements et mes sincères salutations.

UN DE VOS LECTEURS.

Nous transmettons la demande aux professeurs de chorégraphie et nous leur demanderons à notre tour leur adresse, afin de la donner à notre jeune lecteur qui se trouve en un grave embarras.

Nous lisons dans la *Vendée* :

« On nous apprend que les ingénieurs

des chemins de fer de l'État viennent de recevoir l'ordre de suspendre tous les travaux de construction de la ligne de Fontenay à Cholet.

Le motif de cette détermination, comme celui du renvoi dans leurs foyers et pendant deux mois, de cent mille hommes, serait le déficit considérable que l'on signalait l'an dernier dans le budget, et que tous les journaux radicaux s'efforçaient alors de nier.

Les électeurs commencent-ils à voir clair au milieu de ce chaos financier ?

On lit dans le *Publicateur*, de La Rochelle-sur-Yon :

« C'était fatal !

Les gens qui ont fait fermer le *Cercle catholique* de la Roche organisent un *Cercle républicain*.

On enjoignait aux fonctionnaires de ne pas faire partie du premier; on les forcera, cette fois, à souscrire pour le second.

Cela n'empêchera pas M. Calvet, le fécond inventeur de tant de nouvelles machines électorales, de maintenir sur son enseigne administrative cette devise trompeuse :

» JUSTICE ÉGALE POUR TOUS. »

Un homme coupé en morceaux.

On dit souvent que rien n'est nouveau sous le soleil; on pourrait dire avec non moins de justesse que la réalité dépasse parfois en horreur les plus sombres, les plus lugubres combinaisons écloses dans le cerveau des dramaturges.

Il y a quatre ou cinq jours, dans la charmante vallée du Légué, près Saint-Brieuc, un garçon meunier, en vidant le bief du moulin de Souzin, trouvait des sacs de toile, les soupessait et les rejetait, non sans effort, sur la berge.

— Que peuvent contenir ces sacs, se dit-il fort intrigué.

Et il les ouvrit.

Soudain, il poussa un cri d'effroi: il était en présence d'un tronc humain et d'une tête affreusement défigurée.

La justice avertie informa, et non sans peine.

Et d'abord quelle était la victime ?

Des tailleurs de pierre affirmèrent que le cadavre était celui de leur camarade de chantier, Herry, de la commune de Plérin. Vite, on manda la femme de cet ouvrier qui déclara que son mari était parti pour aller chercher du travail, mais qui refusa de reconnaître sa dépouille dans les débris encore saignants qu'on lui présenta.

Une couturière, au contraire, aperçut que la chemise était bien celle d'Herry; elle l'avait cousue et elle ne pouvait s'y tromper.

La justice était perplexe, et l'émotion publique grandissait.

Cependant, les magistrats firent deux descentes chez la femme d'Herry qui s'était alitée et qu'il fallait interroger. La première ne fournit aucun éclaircissement, mais à la seconde quelques indices suspects, du linge fraîchement lavé éveillèrent l'attention.

Le brigadier de gendarmerie questionna la veuve, qui, soudain, cédant à d'habiles sollicitations, fit des aveux complets.

Dieu avait voulu qu'ainsi l'identité de la victime fût constatée et l'assassin découvert.

— Oui, dit la misérable, c'est moi qui ai tué mon mari! Il était rentré le soir en état d'ivresse et me cherchait des raisons. Je pris une trique et lui assénai un coup sur la tête. Il tomba. Je redoublai. Quand je vis qu'il était mort, je le traînai dans le cellier, et, avec une hache, je le coupai en morceaux que je recouvris avec de la paille. Le lendemain, je lui coupai les jambes au-dessus du genou, les deux bras et le corps au-dessous des côtes. Je plaçai la partie supérieure du corps dans un sac, la partie inférieure, moins les jambes, dans un autre sac; les jambes, les bras et les effets dans un troisième sac. A la nuit, je fis trois voyages successifs; je mis des pierres dans les sacs, et je jetai ceux-ci à la rivière. Voilà comment j'ai commis mon crime.

Ce récit n'est-il pas cent fois plus effroyable en atrocités que les drames les plus sinistres ?

Cette femme, tuant son mari pour des raisons, le punissant de son ivresse par la mort, s'acharnant sur son cadavre, le découpant froidement dans une cave, puis rentrant chez

elle, et reprenant le lendemain son hideux dépeçage. Quel tableau !

Et, comme contraste, le fils, enfant de dix ans, qui dort pendant que la mère assassine son père ! L'innocence à côté du crime !

Pauvre petit, quel réveil pour lui !

Si je m'associe à l'indignation honnête de la foule contre l'épouse meurtrière, je partage aussi ses sympathies pour cet enfant malheureux qui voit le deuil entrer dans sa demeure et sa mère sortir aux mains des gendarmes conduisant ce gibier de Cour d'assises.

Je le plains de tout mon cœur. (Action.)

Faits divers.

LA CATASTROPHE DU BOUCHET.

Une terrible explosion s'est produite dans la poudrière de l'État, près de Corbeil.

Quelques mots sur cette poudrière du Bouchet :

Elle est distante de Corbeil de 44 kilomètres environ et est située sur le territoire de la commune de Vert-le-Petit.

L'établissement militaire se trouve à vingt minutes de la station du chemin de fer de Vallancourt.

On y fabrique de la poudre, mais on n'y fait point de cartouches.

Cette poudrière, la plus importante de France, est placée sous le commandement d'un colonel.

Elle se compose d'une série de petits bâtiments isolés les uns des autres et entourés d'un bouquet d'arbres, qui en font pendant l'été un parc charmant.

A l'extérieur, rien ne décelait la catastrophe, qui s'est produite dimanche.

A l'intérieur, à mesure qu'on approche du lieu du sinistre, la désolation est grande.

Les petits bâtiments où travaillent les ouvriers sont tous plus ou moins endommagés; ici, les vitres sont brisées; là, la toiture s'est effondrée; plus loin, un pan de mur s'est écroulé.

Par miracle, un petit bâtiment où se trouve déposée de la poudre, 400 à 450 kilogrammes, et distant à peine du lieu du sinistre de 450 mètres, a été préservé malgré l'ébranlement qui a lézardé ses murs, sur lesquelles sont venues tomber des flammèches.

Le bâtiment où a eu lieu l'explosion était un atelier muni d'une presse hydraulique. Quatre hommes, deux militaires et deux civils étaient occupés à y fabriquer des galettes de poudre destinées à la marine.

On se perd en conjectures sur les causes de l'accident. Toujours est-il qu'il ne reste pas une pierre de l'atelier.

Les sept cents kilos de poudre qui ont fait explosion ont projeté à de grandes distances les moellons composant les murs du bâtiment et tout ce que celui-ci renfermait.

A cent mètres autour de ce lieu, les arbres sont rasés et carbonisés. Ceux qui ont été préservés sont blancs comme s'ils avaient été peints à la chaux.

La catastrophe s'est produite à neuf heures trois quarts du matin.

Les quatre ouvriers qui travaillaient dans cet atelier ont été tués. Il faut joindre une autre victime qui a été tuée à cent cinquante mètres environ du lieu de l'explosion.

Parmi les cinq morts, l'un résidait à Ballancourt, un second à Saint-Vrain, un troisième à Itteville, et enfin les deux soldats à la poudrière.

Une vingtaine de personnes ont, en outre, été blessées, dont trois grièvement, par les matériaux projetés.

Le bruit de l'explosion a été entendu dans un rayon de près de vingt kilomètres à Corbeil, à Souy-sous-Etioles, à Ris-Orangis, et jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges. Cette dernière commune se trouve à trente kilomètres de Vallancourt. Dans ces localités, des vitres même furent brisées. Les habitants, terrifiés, couraient dans les rues, croyant à un tremblement de terre. A la poudrière du Bouchet, la panique était à son comble. La caserne, où sont logés les soldats de la deuxième compagnie d'artificiers, a eu toutes ses vitres réduites en poudre. Les militaires n'étaient pas en ce moment dans leurs chambrées. Ils prenaient leur repas dans un bâtiment voisin dépourvu de fenêtres. Sans cela, il y aurait eu plus de victimes.

Le premier moment d'émoi passé, chacun courut vers le lieu du sinistre. Un spectacle terrifiant s'offrit alors aux regards de tous.

Le bâtiment où se trouvait la presse hydraulique avait fait explosion. Les trois murs avaient été renversés. Dans la construction où était installée la pompe à bras, les murs, par suite de cette commotion terrible, avaient été aussi abattus.

Un incendie a détruit, dans la nuit de vendredi à samedi, une filature située près Villers-Ecalles, aux environs de Rouen. Le feu s'est déclaré vers minuit, et, malgré les secours qui ont été apportés, la filature a été à peu près totalement la proie des flammes. Les pertes s'élevaient à 200,000 fr. pour le matériel et pour les marchandises.

Un village qui s'effondre. — Tout le village de Gardes, situé non loin d'Avignon, est menacé de s'effondrer et d'ensevelir sous ses débris de nombreux habitants qui fuient épouvantés.

Une maison de trois étages s'est écroulée l'avant-dernière nuit et les maisons voisines menacent ruine.

La consternation est générale.

Ce fait s'est produit il y a environ trente ans; plus de quarante maisons se sont effondrées par suite d'un mouvement des terres argileuses.

M^{lle} Marie Mineur, une jeune chanteuse qui parut un instant à l'Opéra-Comique, va subir l'amputation du bras droit.

Une chute qu'elle fit récemment à Oran, sur la scène du théâtre, a déterminé des complications d'autant plus graves qu'elles ont été d'abord mal soignées.

Revenue à Paris, Marie Mineur repartit bientôt. Elle espérait qu'un changement de climat hâterait sa guérison; il n'en a rien été, hélas ! et c'est à Cette que la malheureuse artiste va subir la douloureuse opération.

Et pendant ce temps-là, sa sœur, Marguerite Mineur, triomphe à La Haye dans les *Diamants de la Couronne*, et obtient un succès dont elle eut certainement été heureuse de partager les bravos avec la pauvre blessée.

UN SIGNE DU TEMPS

On nous écrit d'un de nos ports de mer les plus importants : « Il était autrefois un usage très-répandu chez nos matelots, lorsqu'ils s'embarquaient pour un voyage de long cours : ils emportaient avec eux des objets quelconques qui devaient les préserver pendant la traversée contre les maux, maladies, accidents, etc. Ils avaient une foi superstitieuse dans ces talismans. C'est étonnant comme cet usage se perd. Nous avons eu maintes fois l'occasion de constater qu'un objet devenu rapidement populaire a remplacé ces talismans sans valeur : c'est une boîte portant un croix blanche sur fond rouge et renfermant des Pilules Suisses. On devrait bien les recommander aussi dans nos campagnes. Ces Pilules Suisses, en purifiant le sang, sont efficaces contre la plupart des maladies, il est même prudent d'en prendre de temps en temps comme un moyen préventif. Dès qu'on sent que le corps a besoin d'être purifié, à la moindre indisposition, on devrait prendre quelques-unes de ces pilules. Une famille, avec une dépense de 1 fr. 50, aurait de cette manière, pour 1 ou 2 mois, un remède sous la main qui lui rendra bien souvent service.

Le FER BRAVAIS n'occasionne ni constipation ni troubles digestifs; il produit tous les bons effets que nous sommes habitués à reconnaître au FER mieux que toutes autres formes sous lesquelles les médecins l'ont administré pendant de longues années.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de *Vaucouleurs*, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies; le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob,

56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CURIEUSE DÉCOUVERTE.

Prédictions du Temps pour 1883
SUIVIES D'UN RAPPORT

Constatant la juste réalisation des Prédictions pour 1882, par Louis COLSON, à Francheville, près de Toul (Meurthe-et-Moselle).

Prix : 35 cent., franco par la poste, 45 cent.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

PAUL GODDET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}		Dernier cours.	Clôture précé ^{de}
3 %	80 15	79 90	Est	715	715	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	434 50	433
4 %	81	80 95	Paris-Lyon-Méditerranée	1373	1362 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507 50	508	Est	355	356 25
4 1/2 %	110 50	111	Midi	1095	1090	— 1865, 4 %	518	517	Midi	356 50	355 50
5 %	115 30	115 35	Nord	1800	1790	— 1869, 3 %	399	399	Nord	367 25	367 50
Obligations du Trésor	502	501	Orléans	1270	1240	— 1871, 3 %	391	391	Orléans	362	360
Obligations du Trésor nouvelles	502	502	Ouest	790	785	— 1875, 4 %	518 25	514	Ouest	356 25	355 50
Bons de liq. départementaux	517	519	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1520	— 1876, 4 %	515 50	514	Paris-Lyon-Méditerranée	362 50	362 50
Banque de France	5160	5190	Canal de Suez	2260	2210	Dép. de la Seine, emprunt 1857	245	247	Paris-Bourbonnais	364 50	364 50
Comptoir d'escompte	970	965	C. gen. Transatlantique	440	440	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Canal de Suez	365	363 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1285	1285				Obligations communales 1879	440	434			
Crédit de France	26	25									
Crédit mobilier	360	347 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.												
6	45 — matin (s'arrête à la Possonnière)												
8	50 — matin, omnibus-mixte.												
1	25 — soir,												
3	32 — express.												
7	15 — omnibus.												
10	36 — (s'arrête à Angers).												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR					
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.				
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.												
8	21 — omnibus.												
9	37 — express.												
12	48 — soir, omnibus-mixte.												
4	44 —												
10	24 — express-poste.												
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.													

Étude de M^e DAGET, docteur en droit, avoué à Blois, successeur de M^e BRULAY.

A VENDRE

SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M^e FOYER, notaire à Maulévrier,

Le dimanche 4 mars 1883, à 2 heures après midi,

LA

MÉTAIRIE

DES

PETITES-VANNES

Consistant en :

Bâtimens d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables et prés ; le tout, d'une contenance de 27 hectares 33 ares 62 centiares, situé commune des Echaubrogues (Deux-Sèvres) et commune de Maulévrier (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e DAGET, avoué, poursuivant la vente ;

A M^e FILLY, avoué à Blois, co-licitant ;

A M^e ROBERT, notaire à Châtillon-sur-Sèvre, présent à la vente ;

Et à M^e FOYER, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès
TRÈS-BON

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à M^e GABRAU, notaire à Baugé. (88)

TRAVESTISSEMENTS

LA MAISON GASNIER

Place de la Bilange,

Se charge de fournir TOUS COSTUMES pour CAVALCADE et BAL TRAVESTI, et prie de ne mettre aucun retard à commander ou à retenir les COSTUMES que l'on désirerait louer.

Étude de M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Et par autorisation de justice.

Le DIMANCHE 25 FÉVRIER 1883, à Varennes-sous-Montsoreau, en la demeure de M. BEAURON, cordonnier et marchand forain, M^e BELDENT, notaire, procédera à la vente aux enchères publiques de :

Lits, conelles, draps, linge, armoires, buffets, voitures, machines à coudre et accessoires, diverses marchandises neuves de mercerie, bonneterie, chaussures, cuirs, outils et formes à l'usage de la cordonnerie.

La vente des marchandises neuves a lieu en vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 22 janvier 1883.

Au comptant, plus dix centimes par franc en sus.

Voir les affiches pour plus de détail.

ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEL ÉTABLISSEMENT

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant vastes bâtimens, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser : soit à M. Arthur MORICET, sur les Ponts, à Saumur ; soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (80)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN JARDIN bien affruié

Avec Pavillon

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé. S'adresser à M. GUIRoux, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Ratissons & Bismarck et facilite la Digestion.
0^e75 dans toutes Pharmacies.

PERRUQUES

DE TOUS STYLES.

M. FOURNIER, coiffeur, rue du Poits-Neuf, se charge de procurer, en location, pour la Cavalcade, des PERRUQUES de tous styles en prévoyant huit jours à l'avance.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie P. GODDET.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

VINS DE BORDEAUX

M. J. VIANNE-LAZARE, Propriétaire-Négociant, 57, 59, 71, rue Lagrange, à Bordeaux, offre ses Vins en nature, payables à 60 jours, franco de port à la gare désignée par l'acheteur.
Vin de table rouge... 1881... 430 fr. | Médoc... 1878... 210 fr. |
Côtes de Bourg... 1879... 160 fr. | 25 bout. St-Estèphe... 65 fr. |
Cognac et Rhum de 1 fr. 30 le litre à 4 francs, en fûts de toutes contenances.
Vins fins en fûts et en bouteilles. — Envoi de prix-courants sur demande.
Si la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser.
On n'accepte ni représentation à toute personne sérieuse et honorable dans les localités où elle n'est pas déjà représentée.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur ; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte 1 fr. 75 ; 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôt à Saumur : pharmacie GABLIN, 27, rue d'Orléans, et princ. pharmaciens.